



Province de Namur
Commission sportive provinciale
Secrétariat

REUNION DU 28/01/2025 - N° 05 (2024-2025)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. POULET	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. GRAULUS	- Membre
	: M. WALLEMME	- Membre Commission sportive provinciale Hainaut
<u>NON EXCUSES</u>	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. COVAS	- Membre
	: M. RUTH Loris	- Membre
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. BAJRAKTARI	- Représentant de la Commission provinciale d'arbitrage

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur
Le Président remercie Christian Wallemme pour sa présence.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 27/12/2024 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive

NAP2A2403	VE	13/12/2024	20:30	PLAN	ERPENT UNITED	- KFK FLOREFFE	0-5 Fft
NAMINA002	SA	14/12/2024	09:10	FLOR	DEPORTIVO NEFFE	- BF DINANT	5-0 Fft
NAMINA004	SA	14/12/2024	10:30	FLOR	FLORENNES UTD B	- BF DINANT	5-0 Fft
NAMINA005	SA	14/12/2024	11:10	FLOR	GEDINNE UTD	- BF DINANT	5-0 Fft
NAP2B2202	VE	29/11/2024	21:05	ANHE	BS ANHEE B	- AG2 HEER-BG	5-0 Fft
NAP4B2503	VE	20/12/2024	20:00	TABO	NAMUR FANATIK	- MF EVELETTE B	5-0 Fft
NAP4A2505	VE	20/12/2024	19:00	AUVE	BELVEDER SAMBREV B	- GUNNERS TAMINES	5-0 Fft
NADIABB007	DI	22/12/2024	14:00	BEA1	AG2 HEER-BG B	- MF SEILLOIS	5-0 Fft
NADIABB009	DI	22/12/2024	15:00	BEA1	MF SEILLOIS	- BV MONT	0-5 Fft
NADIABB011	DI	22/12/2024	16:00	BEA1	MF SEILLOIS	- FLORENNES UTD A	0-5 Fft
NACPPRM090	ME	08/01/2025	21:15	GED1	GEDINNE UTD B	- DEPORTIVO NEFFE	5-0 Fft
NAP4A2804	JE	09/01/2025	21:00	AUVE	WR AUVELAIS	- ALLIANCE FOSSES B	0-5 Fft
NADAM2403	VE	10/01/2025	22:00	DIN2	F MOSAN DINANT	- BV MONT	5-0 Fft
NAVET2805	VE	10/01/2025	22:15	BEA1	AG2 HEER-BG V	- DEPORTIVO NEFFE V	5-0 Fft
NAPREMA018	DI	12/01/2025	11:40	GED1	GEDINNE UTD A	- BF DINANT	5-0 Fft
NAPREMA020	DI	12/01/2025	12:50	GED1	GEDINNE UTD C	- BF DINANT	5-0 Fft
NASCO020	DI	12/01/2025	14:40	BEA1	AG2 HEER-BG	- BV MONT B	5-0 Fft
NASCO022	DI	12/01/2025	16:00	BEA1	BIRAN BEAURAING	- BV MONT B	5-0 Fft
NASCO023	DI	12/01/2025	16:40	BEA1	JEUN MOSAN ANHEE	- BV MONT B	5-0 Fft

Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP2A2407	VE	13/12/2024	21:50	EGHE	JP-CJ LEUZE B	- NAMUR PIRATES	5-0 Fft
NADIABA002	DI	15/12/2024	14:30	GEDI	FLORENNES UTD B	AG2 HEER-BG A	0-5 Fft
NADIABA003	DI	15/12/2024	15:00	GEDI	DEPORTIVO NEFFE A	FLORENNES UTD B	5-0 fft
NADIABA006	DI	15/12/2024	16:30	GEDI	GEDINNE UTD	FLORENNES UTD B	5-0 Fft
NADIABB001	SA	14/12/2024	14:30	FLOR	FLORENNES UTD A	- DEPORTIVO NEFFE B	0-5 Fft
NADIABB006	SA	14/12/2024	15:30	FLOR	FLORENNES UTD A	- AG2 HEER-BG B	0-5 Fft
NADIABA007	DI	22/12/2024	10:00	DINA	DEPORTIVO NEFFE A	- BF DINANT	0-5 Fft
NADIABA012	DI	22/12/2024	12:30	DINA	DEPORTIVO NEFFE A	- GEDINNE UTD	0-5 Fft
NACADB001	DI	22/12/2024	14:00	ANHE	JEUN MOSANE ANHEE B	- JEUN MOSANE ANHEE D	0-5 Fft
NACADB004	DI	22/12/2024	16:00	ANHE	JEUN MOSANE ANHEE B	- FLORENNES UTD A	0-5 Fft
NACADB006	DI	22/12/2024	17:20	ANHE	JEUN MOSANE ANHEE B	JEUN MOSANE ANHEE E	0-5 Fft
NAPREMA012	DI	05/01/2025	12:35	BEA1	BF DINANT	- GEDINNE UTD C	0-5 Fft
NAPREMA014	DI	05/01/2025	13:45	BEA1	AG2 HEER-BG	- GEDINNE UTD C	0-5 Fft

2.2. Dossier N° 2024-2025/078

Monsieur Peeters ne siège pas.

<u>Date</u>	: 18/12/2024
<u>Rencontre</u>	: Sporting Jemeppe – Laclos Gembloux – Div 4A
<u>En cause de</u>	: Equipe Sporting Jemeppe - 7285
<u>Arbitre</u>	: Muraille Mathieu
<u>Objet</u>	: Arrêt de la rencontre
<u>Délibéré</u>	

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu qu'il est établi que suite à 2 expulsions et au fait qu'un autre joueur ne voulait plus participer, l'équipe de Sporting Jemeppe ne comptait plus que 2 joueurs ; ce qui a entraîné l'arrêt de la rencontre conformément aux lois du jeu ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- fixe le score de la rencontre à 0-5 forfait administratif ;

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025.

2.3. Dossier N° 2024-2025/088

<u>Date</u>	: 29/12/2024
<u>Rencontre</u>	: Jeunesse Mosane Anhée E – Jeunesse Mosane Anhée B - Cadets
<u>En cause de</u>	: Sgard Dominique – 765552 – 21/05/1960 - Jeunesse Mosane Anhée – 5225 (P.O.)
	: Sgard Geoffroy – 796319 – 08/10/1993 – Jeunesse Mosane Anhée – 5225 (P.O.)
<u>Arbitre</u>	: Geerkens Olivier
<u>Objet</u>	: Plainte – Score inversé
<u>Délibéré</u>	

Vu la plainte du club Jeunesse Mosane Anhée – 5225 transmise par recommandé le 03/01/2025 ;

Vu le mail de l'arbitre ;

Attendu que M. Sgard Dominique – 765552 est absent non excusé ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments ;

Attendu qu'il est établi que le score a été inversé ;

Considérant que l'arbitre a reconnu son erreur ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- déclare la plainte fondée

- fixe le score de la rencontre à 10-5 ;
Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2024-2025/079

Date : 18/12/2024
Rencontre : Fac Namur – Celtic Namur – Div 4B
En cause de : Liotta Loris – 794579 – 26/08/1992 – Celtic Namur – 7675
Arbitre : Voyeux Kevin
Objet : Critiques (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 03/02/2025 au 09/02/2025
et du 17/02/2025 au 23/02/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.2. Dossier N° 2024-2025/080

Monsieur Graulus ne siège pas.

Date : 27/12/2024
Rencontre : BV Mont – Rea Loyers KN – Div 1
En cause de : Boussifet Denis – 763771 – 18/11/1991 – BV Mont - 3896
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Critiques – Attitude désagréable (A.1)
: Refus de quitter la salle (D.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et D.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 10/02/2025 au
09/03/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.3. Dossier N° 2024-2025/082

Monsieur Graulus ne siège pas.

Date : 27/12/2024
Rencontre : BV Mont – Rea Loyers KN – Div 1
En cause de : Daffe Michaël – 861713 – 03/02/1989 – BV Mont - 3896
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Geste déplacé (A.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 10/02/2025 au 02/03/2025

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.4. Dossier N° 2024-2025/083

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 27/12/2024
Rencontre : AG2 Heer-Bg C – Boca Fraire – Div 4D
En cause de : Piret Noah – 875628 – 06/12/2003 – AG2 Heer-Bg - 5260
Arbitre : Geerkens Olivier
Objet : Geste déplacé (B.5)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.5 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 10/02/2025 au 23/02/2025, du 03/03/2025 au 09/03/2025 et du 17/03/2025 au 23/03/2025.
Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.5. Dossier N° 2024-2025/085

Monsieur Graulus ne siège pas.

Date : 23/12/2024
Rencontre : MF Oheytois – Félicien Namur - Coupe
En cause de : André Didier – 847903 – 02/11/1974 – MF Oheytois - 7448
Arbitre occasionnel : André Didier
Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche officielle/administrative (D.1)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l’art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 10/02/2025 au 16/02/2025.
Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.6. Dossier N° 2024-2025/087

Monsieur Graulus ne siège pas.

Date : 03/01/2025
Rencontre : A Tavier – MFC Namur Utd – Div 1
En cause de : Peteur Come – 878522 - 19/12/2007 – MFC Namur Utd - 4632
Arbitre : Klemczak Dominique
Objet : Provocation active (A.3)
: Injures et grossièretés (A.2.1)
: Menaces (A.4)
Délibéré : Vu le rapport de l’arbitre ;
Application des art A.2.1 - A.3 et A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 10/02/2025 au 09/03/2025
Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.7. Dossier N° 2024-2025/089

Messieurs Poulet et Graulus ne siègent pas.

Date : 17/01/2025
Rencontre : Impak Chaumont-Hanzinne – Alliances Fosses – Div 3C
En cause de : Antonio Cristovao – 857465 – 12/09/1997 – Impak Chaumont - 7153
Arbitre : Mauro René
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l’arbitre ;
Application de l’art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 10/02/2025 au 16/02/2025 et du 24/02/2025 au 02/03/2025.
Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.8. Dossier N° 2024-2025/090

Date : 15/01/2025
Rencontre : MF Seillois – A Tavier - Vét
En cause de : Daussonne Jean-François – 764024 – 18/04/1974 – A Tavier - 2337
Arbitre : Collin Michaël
Objet : Critique – Attitude désagréable (A.1)
: Insulte à caractère discriminatoire (A.2.2)
Délibéré : Vu le rapport de l’arbitre ;
Dossier classé sans suite à l’absence d’exclusion. (CR)
Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.9. Dossier N° 2024-2025/091A

Date : 19/01/2025
Rencontre : BV Mont B – Jeunesse Mosane Anhée - Scolaires
En cause de : Van Eetvelde Jonathan – 869643 – 10/02/2009 – Jeunesse Mosane Anhée - 5225
Arbitre : Orleans Thibaut
Objet : Injures et grossièretés (B.4.1)
: Poussée légère (B.8.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art B.4.1 et B.8.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 10/02/2025 au 09/03/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.10. Dossier N° 2024-2025/091B

Date : 19/01/2025
Rencontre : BV Mont B – Jeunesse Mosane Anhée - Scolaires
En cause de : Pieroux Tristan – 869798 – 16/07/2009 - BV Mont - 3896
Arbitre : Orleans Thibaut
Objet : Injures et grossièretés (B.4.1)
: Poussée légère (B.8.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art B.4.1 et B.8.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 10/02/2025 au 09/03/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.11. Dossier N° 2024-2025/092

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 21/01/2025
Rencontre : Boca Fraire – AG2 Heer-Bg C – Div 4D
En cause de : Ansiaux Pierre – 782586 – 13/08/1987 – AG2 Heer-Bg C - 5260
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 10/02/2025 au 16/02/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.12. Dossier N° 2024-2025/093

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 21/01/2025
Rencontre : Boca Fraire – AG2 Heer-Bg C – Div 4D
En cause de : Renard Fabrice – 881325 – 08/01/1968 – AG2 Heer-Bg C - 5260
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Geste déplacé (A.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
La prévention devant être amendée en A.7.4, le dossier est mis en continuation avec comparution des parties en cause.

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.13. Dossier N° 2024-2025/094

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 21/01/2025
Rencontre : Boca Fraire – AG2 Heer-Bg C – Div 4D
En cause de : Piret Noah – 875628 – 06/12/2003 – AG2 Heer-Bg C - 5260
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Injures et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 24/03/2025 au 06/04/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.14. Dossier N° 2024-2025/095

Date : 22/01/2025
Rencontre : Canaris Andenne – Borussia Erpent – Div 4B
En cause de : Bierme Antoine – 840011 – 08/05/1991 – Borussia Erpent - 7105
Arbitre : Bolain Gregory
Objet : Faute brutale et/ou dangereuse (B.2)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.2 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 17/02/2025 au 09/03/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.15. Dossier N° 2024-2025/096

Date : 24/01/2025
Rencontre : MFC Namur Utd B – Canaris Andenne – Div 4B
En cause de : Thibeau François – 851967 – 25/11/1985 – MFC Namur Utd - 4632
Arbitre : Bolain Grégory
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 10/02/2025 au 02/03/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.1.16. Dossier N° 2024-2025/098

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 24/01/2025
Rencontre : BS Anhée D – MFC Hour – Div 4C
En cause de : Lamarque Mike – 822035 – 31/03/1997 – MHC Hour - 5023
Arbitre : Pain Nicolas
Objet : Geste déplacé (A.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 17/02/2025 au 23/02/2025 et du 10/03/2025 au 16/03/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (art 192.2 du règlement organique de la Ligue)

Néant.

3.3. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (Conseil d'Administration de la Ligue du 16/11/2023)

3.3.1. Dossier N° 2024-2025/084

Date : 27/12/2024
Rencontre : Sporting Namur – Félicien Namur – Div 3A
En cause de : Leclercq Jean-Marie – 855340 – 01/12/1960 – Sporting Namur - 4290
Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 13/01/2025 au 19/01/2025.
Ainsi prononcé à Ciney le 30/12/2024.

3.3.2. Dossier N° 2024-2025/097

Date : 24/01/2025
Rencontre : Liberty Pontauray – CFCB Couvin-Chimay – Div 3C
En cause de : Chamberlain Cédric – 857865 – 10/10/1996 – CFCB Couvin-Chimay - 5987
Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 03/02/2025 au 09/02/2025.
Ainsi prononcé à Ciney le 25/01/2025.

3.4. Comparutions

3.4.1. Dossier N° 2024-2025/071

Messieurs Poulet et Graulus siègent pas.

Date : 06/12/2024
Rencontre : Florennes Utd C – Nosta Mettet-Oret B – Div 3C
En cause de : Hancart Bryan – 833335 – 20/05/1994 – Florennes Utd – 4306 (P.O.)
Témoin : De Jonghe Gregory – 866521 – 14/11/1988 - Nosta Mettet Oret – 5996 (P.O.)
Arbitre : Lucas Hugues (P.O.)
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
: Arrêt de la rencontre

Délibéré

Vu la décision de la Commission sportive provinciale du 17/12/2024 ;
Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Entendu le témoin ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer les faits reprochés ;
Qu'il est établi que des menaces et injures ont été proférées.
Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 33^{ème} minute sur le score de 0-6 suite à des menaces et insultes proférées envers l'arbitre ;
Attendu qu'il est de jurisprudence constante qu'un club ne peut bénéficier de l'inconduite de ses joueurs ;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- inflige au nommé Hancart Bryan – 833335 une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 10/02/2025 au 23/02/2025 (point A.2.1 du barème de sanctions).
 - fixe le score de la rencontre à 0-6 forfait administratif ;
 - inflige une amende de 25 € au club Florennes Utd – 4306 ;
- Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025.

3.4.2. Dossier N° 2024-2025/086

Monsieur Poulet ne siège pas.

<u>Date</u>	: 30/12/2024
<u>Rencontre</u>	: Impak Chaumont B – Somzée Toys B – Div 4D
<u>En cause de</u>	: Vandebogaerde Cyril – 834332 – 16/11/1999 – Somzée Toys – 3249 (P.O.)
<u>Arbitre</u>	: Darc Dimitri (P.O.)
<u>Objet</u>	: Voie de fait sur joueur (B.8.4)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
 Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
 Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
 Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
 Qu'il est établi qu'un coup volontaire a été donné sans intention de blesser selon les versions de chaque partie ;
 Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
 Qu'en l'espèce, il y a lieu de retenir la circonstance atténuante relative à la non intention de blesser ;
 Par ces motifs :
 La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
 - inflige au nommé Vandebogaerde Cyril – 8343 une suspension de toutes fonctions de 7 semaines du 10/02/2025 au 30/03/2025 (point B.8.4 du barème de sanctions).
 Ainsi prononcé à Namur le 28/01/2025.

4. SUSPENSIONS

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions du au inclus</i>		<i>Commentaire</i>
763771	Boussifet Denis	BV Mont	10/02/2025	09/03/2025	
782586	Ansiaux Pierre	AG2 Heer-Bg	10/02/2025	16/02/2025	
794579	Liotta Loris	Celtic Namur	03/02/2025 17/02/2025	09/02/2025 23/02/2025	
822035	Lamarque Mike	MFC Hour	17/02/2025 10/03/2025	23/02/2025 16/03/2025	
833335	Hancart Bryan	Florennes Utd	10/02/2025	23/02/2025	
834332	Vandebogaerde Cyril	Somzée Toys	10/02/2025	30/03/2025	
840011	Bierme Antoine	Borussia Erpent	17/02/2025	09/03/2025	
847903	André Didier	MF Oheytois	10/02/2025	16/02/2025	
851967	Thibeau François	MFC Namur Utd	10/02/2025	02/03/2025	
855340	Leclercq Jean-Marie	Sporting Namur	13/01/2025	19/01/2025	
857465	Antonio Cristovao	Impak Chaumont-Hanzinne	10/02/2025 24/02/2025	16/02/2025 02/03/2025	
857865	Chamberlain Cédric	CFCB Couvin-Chimay	03/02/2025	09/02/2025	
861713	Daffe Michaël	BV Mont	10/02/2025	02/03/2025	
869643	Van Eetvelde Jonathan	Jeunesse Mosane Anhée	10/02/2025	09/03/2025	
869798	Pieroux Tristan	BV Mont	10/02/2025	09/03/2025	
875628	Piret Noah	AG2 Heer-Bg	10/02/2025 03/03/2025 17/03/2025 24/03/2025	23/02/2025 09/03/2025 23/03/2025 06/04/2025	
878522	Peteur Come	MFC Namur Utd	10/02/2025	09/03/2025	

5. FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
3249	Somzée Toys (2425/086)	12,50 €	17,50 €	8 €		38 €
3896	BV Mont (2425/080)	12,50 €	10 €			22,50 €
3896	BV Mont (2425/082)	12,50 €	7,50 €			20 €
3896	BV Mont (2425/091)	12,50 €	10 €			22,50 €
4056	Florennes Utd (2425/071)	12,50 €	5 €	52 €	25 € (2) 12,50 € (3)	107 €
4290	Sporting Namur (2425/084)	12,50 €	2,50 €			15 €
4632	MFC Namur Utd (2425/087)	12,50 €	10 €			22,50 €
4632	MFC Namur Utd (2425/096)	12,50 €	7,50 €			20 €
5023	MFC Hour (2425/098)	12,50 €	5 €			17,50 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2425/088)				12,50 € (1)	12,50 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2425/091)	12,50 €	10 €			22,50 €
5260	AG2 Heer-Bg (2425/083)	12,50 €	10 €			22,50 €
5260	AG2 Heer-Bg (2425/092)	12,50 €	2,50 €			15 €
5260	AG2 Heer-Bg (2425/094)	12,50 €	5 €			17,50 €
5987	CFCB Couvin-Chimay (2425/097)	12,50 €	2,50 €			15 €
7105	Borussia Erpent (2425/095)	12,50 €	7,50 €			20 €
7153	Impak Chaumont-Hanzinne (2425/089)	12,50 €	5 €			17,50 €
7285	Sporting Jemeppe (2425/078)	12,50 €			12,50 € (3)	25 €
7448	MF Oheytois (2425/085)	12,50 €	2,50 €			15 €
7675	Celtic Namur (2425/079)	12,50 €	5 €			17,50 €

- (1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).
(2) attitude des joueurs et supporters
(3) Forfait administratif

6. MISSIONS DES MEMBRES

Néant

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 18/02/2025.
La séance est levée à 21h25.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS
Secrétaire